
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: jeudi 2 mars 2023 / Donnerstag, 2. März 2023
Lieu / Ort: Rural, route du Château d'Affry 30, Givisiez

Présidence / Präsidentschaft:

M. Jacques **Dietrich**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Villars-sur-Glâne
M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme Géraldine **von der Weid** et M. Marius **Achermann**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Gabriel **Litzistorf**, Vincent **Schickel** et François **Vallat**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Jonathan **Collaud** et Dario **Viel**

Düdingen

Mme Maria-Antonietta **Mollica** ainsi que MM. Herbert **Burri**, Niklaus **Mäder** et Thomas **Meyer**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Océane **Gex** et Inès **Quartenoud** ainsi que
MM. Gérald **Collaud**, Laurent **Dietrich**, Christophe **Giller**, Grégory **Grin**, François **Miche**,
Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Thierry **Pochon**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli**, Marc **Vonlanthen** et
François **Yerly-Brault**

Givisiez

MM. Daniel **Berset**, Hugo **Cabral** et Benoît **Descloux**

Granges-Paccot

MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

Mme Sandra **Herren** ainsi que MM. Moncef **Amari**, Nicholas **Creak**, Christophe **Maillard**,
César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

Mme Katharina **Buchs** ainsi que MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**,
Bruno **Marmier**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mmes Marjorie **Jaquet** (Granges-Paccot) et Nadège **Piller** (Fribourg) ainsi que MM. Bernhard **Altermatt**
(Fribourg), Didier **Carrard** (Givisiez), Simon **Jordan** (Fribourg), Alain **Lunghi** (Corminboeuf),
Michel **Moret** (Avry), Dylan **Porchet** (Düdingen), Adrian **Schwaller** (Düdingen) et Marc **Vonlanthen**
(Fribourg)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesende

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne),
Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry) et Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernard **Clerc**
(Marly), Urs **Hauswirth** (Düdingen), Éric **Mennel** (Givisiez), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg),
René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Christophe **Pierret** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

Mme Muriel Frésard (Belfaux)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Élection d'un scrutateur ou d'une scrutatrice au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahl eines Stimmenzählers oder einer Stimmenzählerin des Büros des Agglomerationsrates
5. Crédit d'étude pour le soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération (mesure 4U.05) du PA4 / Studienkredit für die Unterstützung der Entwicklungsprozesse der strategischen Agglomerationsstandorte (Massnahme 4S.05) des AP4
 - 5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.3 Présentation du message n° 14 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 14 des Vorstandes
 - 5.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 5.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
6. Subventionnement du réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson (Granges-Paccot) via la mesure 4NP.05.01 du PA4 / Subventionierung der Neugestaltung der Freizeitwege im Lavapesson-Tal (Granges-Paccot) über die Massnahme 4NL.05.01 des AP4
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n° 15 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 15 des Vorstandes
 - 6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. Crédit supplémentaire concernant la rubrique 650.364.00 du budget de fonctionnement 2022 / Nachtragskredit zur Rubrik 650.364.00 der Laufenden Rechnung 2022
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Présentation du message n° 16 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 16 des Vorstandes
 - 7.3 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.4 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. Subventionnement des mesures 3M.03.01 « Compartimentage carrefour Richemond », 41.09 « Aménagement avenue Beauregard » et « 23.01 Abris vélos gares et haltes - B+R » en lien avec le projet de réaménagement du carrefour Richemond / Subventionierung der Massnahmen 3M.03.01 «Kammerung der Richemond-Kreuzung», 41.09 «Gestaltung der Avenue Beauregard» und 23.01 «Velounterstände Bahnhöfe und Haltestellen-B+R» in Zusammenhang mit dem Neugestaltungsvorhaben der Richemond-Kreuzung
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n° 17 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 17 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
9. Subventionnement du réaménagement de la frange Sud du parc du Domino (Fribourg) via la mesure 3NP.01 du PA3 / Subventionierung der Neugestaltung des südlichen Rands des Dominoparks (Freiburg) über die Massnahme 3NL.01 des AP3
 - 9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

- 9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 9.3 Présentation du message n° 18 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 18 des Vorstandes
 - 9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
10. Réponse du Comité au postulat demandant la mise en œuvre de mesures permettant aux jeunes de Bourguillon une égalité d'accès au centre-ville de Fribourg / Antwort des Vorstandes auf das Postulat zur Umsetzung von Massnahmen, die den jungen Menschen in Bürglen/Bourguillon einen gleichberechtigten Zugang zum Stadtzentrum Freiburg ermöglichen
(Post_Leg_2021-2026_2021_004)
- 10.1 Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - 10.2 Avis de l'un des auteurs / Meinung eines der Autoren
11. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeiter	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'État	Conseil d'État du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg	ARUM	Aufgabenbereich der Raumplanung, der Umwelt und der Mobilität der Agglomeration Freiburg
Directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée par le Conseil d'agglomération le 1 ^{er} avril 2021	Richtlinie	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg, genehmigt durch den Agglomerationsrat am 1. April 2021
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg	AF	Aufgabenbereich der Förderungen (Kultur, Wirtschaft und Tourismus) der Agglomeration Freiburg
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)	AggG	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
LMob	loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg	MobG	Gesetz über die Mobilität des Staats Freiburg
NP	Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PAD	plan-s d'aménagement de détail	DBP	Detailbebauungsplan
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
Rmob	Règlement d'application de la loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg	MobR	Reglement über die Mobilität
SMo	Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg	MobA	Amt für Mobilität MobA des Staats Freiburg
TAD	Transport à la demande	TAD	Transports auf Anfrage
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 38. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Je remercie particulièrement la commune de Givisiez qui nous accueille, notamment l'équipe, qui a œuvré à la mise en place de cette salle. Je tiens également à remercier MM. Andreas et Amaël de la société Sonomix, qui assurent la sonorisation et le vote électronique. Je passe la parole à M. Éric Mennel, syndic de Givisiez, pour son mot de bienvenue.

Éric Mennel. J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Givisiez pour cette séance du *Conseil*. C'est étrange de voir autant de personnes dans cette salle, les assemblées communales étant composées d'une trentaine de personnes. Je suis ravi que vous soyez tou-te-s parmi nous. J'ai fait partie du *Conseil* durant la législature 2011-2016. J'ai ensuite rejoint le *Comité* au début de la présente législature. J'ai ainsi pu suivre de près l'évolution des travaux de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)* ces dix dernières années. Tout d'abord, il s'agissait principalement de travaux de planification, puis sont venues de multiples réalisations dans le périmètre de nos dix *communes membres*. Personnellement, j'estime qu'un travail de grande qualité a été réalisé et que les *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* ont fortement progressé, en particulier dans les domaines de l'aménagement coordonné, de la mobilité et de l'environnement. J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel de *l'Agglomération* pour l'excellent travail réalisé. Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du *Comité* et aux membres du *Conseil*, qui consacrent de nombreuses heures de leur temps en faveur d'un développement harmonieux et durable au sein de nos dix *communes membres*.

Ce matin, à environ 8 h, j'étais coincé dans les bouchons, avec mon vélo électrique, sur les routes de Belfaux et de la Chassotte à Givisiez. Au milieu de tous ces véhicules qui, chaque jour, accèdent à *l'agglomération fribourgeoise* depuis l'extérieur de son périmètre. Sous l'effet des vapeurs d'essence et du bruit ambiant, je me suis dit qu'il restait encore beaucoup de choses à réaliser, afin d'éviter ce genre d'encombrement et de faciliter le passage à une mobilité plus respectueuse de notre environnement. Je me réjouis ainsi de poursuivre ces planifications et réalisations ces prochaines années avec vous, mais également avec d'autres partenaires. J'espère sincèrement que la nouvelle organisation, que nous sommes contraints de mettre en place ces prochains mois, nous permettra de poursuivre notre progression. C'est sans doute la toute dernière séance du *Conseil*, sous sa forme actuelle, qui se déroulera à Givisiez. Pour cette raison, la commune de Givisiez vous convie au terme de cette séance à partager le verre de l'amitié.

Le Président. Je dois excuser ce soir les membres du *Conseil* suivants : Mmes Marjorie Jaquet et Nadège Piller, ainsi que MM. Bernhard Altermatt, Didier Carrard, Simon Jordan, Alain Lunghi, Michel Moret, Dylan Porchet, Adrian Schwaller et Marc Vonlanthen. Mme Muriel Frésard, membre du *Comité*, s'est également excusée. M. Cédric Clément, directeur de Fribourg Tourisme et Région (FTR), a aussi signalé son absence.

Comme vous connaissez le fonctionnement du système de vote, je ne vais pas répéter la procédure. Ich erinnere nur daran, dass wir unsere Karte nur in die Konsole auf unserem Tisch einführen müssen. Merci d'insérer votre carte dans la console. Am Ende der Sitzung müssen wir sie in der Konsole lassen. En fin de séance, il faut la laisser dans la console. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton de l'appareil distingué par le dessin d'une personne qui parle.

Nous avons reçu l'enveloppe transparente habituelle, qui contient un carton de vote, un carton indiquant nos nom et prénom, la liste des membres du *Conseil* ainsi que la carte du système de vote.

Test du système / Systemtest :

Je vous propose de faire un test de ce système de vote, afin de constater qu'il fonctionne et de connaître le nombre des membres du *Conseil* présents. Je vous prie donc d'appuyer sur l'un des trois boutons rouge, vert ou bleu. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis :

Ce dernier détecte 49 membres du *Conseil* présents. Alle Mitglieder des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)* haben abgestimmt. Le système fonctionne donc bien. Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut

de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 8 février 2023. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualité » du site web de *l'Agglomération*.

Le *Comité* souhaite demander une modification de l'ordre du jour. Je passe la parole à son président, qui va nous expliquer pourquoi.

René Schneuwly. Le point 8 de l'ordre du jour de la présente séance concerne le projet de réaménagement du carrefour Richemond. Le *Comité* vous demande le renvoi de cet objet à la séance du *Conseil* du 25 mai 2023, car des doutes sur l'ampleur exacte du cofinancement fédéral du passage inférieur subsistent en l'état. Je vous rassure : d'une part, les discussions sont en cours, afin de lever ces doutes, et d'autre part, comme vous l'avez probablement lu dans la presse, les travaux, qui ont été dûment autorisés par les organes fédéraux compétents, ont commencé récemment sur ce carrefour. Le *Comité* tient à vous présenter un message contenant des chiffres stabilisés pour cet objet. C'est pour ces raisons que le *Comité* demande le renvoi de cet objet.

Le Président. Y a-t-il des remarques quant à cette demande du *Comité* ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Y a-t-il des interventions concernant d'autres points de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Formellement, je dois mettre au vote cette modification de l'ordre du jour.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la modification de l'ordre du jour de la présente séance qui consiste à reporter, à la prochaine séance du *Conseil*, le point 8 relatif au projet de réaménagement du carrefour Richemond, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

46 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte.

3 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 49

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* accepte la modification de l'ordre du jour de la présente séance. Le point relatif au projet de réaménagement du carrefour Richemond est donc reporté à la prochaine séance du *Conseil*.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la majorité.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 13 octobre 2022 ? Haben Sie Bemerkungen zum Protokoll der Ratssitzung vom 13. Oktober 2022? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 13 octobre 2022, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

49 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

Total des votants : 49

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 13 octobre 2022. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Le 16 février 2023, vous avez reçu par courriel les préavis de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* et de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* conformément au *Règlement du Conseil*.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères collaboratrices et chers collaborateurs de *l'Agglomération*.

Depuis quelques séances, le *Comité* a pris le parti de vous informer dans le cadre de ses communications sur les réflexions en cours concernant la mise en œuvre de la nouvelle *loi cantonale sur les agglomérations (ci-après LAgg)*. Conformément à cette dernière, le périmètre provisoire de la nouvelle association de communes, qui sera constituée, a été défini. Il a été communiqué à la fin du mois de janvier 2023 par le *Conseil d'État du canton de Fribourg (ci-après Conseil d'État)*. Il s'agit d'un périmètre de 22 communes, qui devront se mettre autour de la table sous l'égide de la préfecture de la Sarine, afin de définir les statuts de cette nouvelle association. Je précise à ce sujet que la *LAgg* parle principalement des projets d'agglomération, surtout, de nouvelles générations. Par conséquent, il faudra trouver une solution pour ce qui a trait aux projets d'agglomération ayant déjà été adoptés et sur la base desquels un cofinancement de la Confédération a été garanti. Le chemin jusqu'à la validation de ces statuts sera non seulement complexe, mais risque de prendre du temps : l'essentiel étant évidemment de trouver les solutions adéquates conformes aux intérêts de nos communes. C'est important de rappeler que selon l'ordonnance, qui complète la *LAgg*, *l'Agglomération* dans sa forme actuelle peut poursuivre son travail aussi longtemps qu'aucune autre association ne sera à même de reprendre ses tâches.

Partant de ce constat, le *Comité* a souhaité approfondir le rôle dévolu à *l'Agglomération* durant la période transitoire qui s'ouvrira. Pour ce faire, il a organisé un atelier le samedi 4 février dernier. Le fruit des discussions menées est résumé dans le cadre d'une feuille de route, actuellement en cours de rédaction et qui sera présentée prochainement à l'ensemble des conseils communaux des *communes membres*. Une fois cette étape effectuée, le contenu de ce document pourra être partagé avec le *Conseil*. Le *Comité* espère pouvoir le faire lors de la séance du *Conseil* du 25 mai 2023. Dans tous les cas, durant cette période transitoire, le *Comité* s'est donné pour objectif d'assurer une transition ordonnée, de préserver les acquis en matière de coopération régionale et de stabiliser l'environnement institutionnel, malgré les réflexions en cours, afin de poursuivre le travail qui doit être effectué au bénéfice de toutes et tous. Depuis que cette nouvelle *LAgg* a été adoptée, le *Comité* poursuit son travail et peut compter sur les *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (ci-après collaborateurs)*, qui accomplissent des tâches, dont le nombre et la difficulté augmentent. Je les en remercie.

Diverses évolutions sont intervenues au sein du personnel de *l'Agglomération*. Nous devons ainsi annoncer le départ de M. François Périllon. Le domaine des *transports publics (ci-après TP)* sera à l'avenir traité par deux collaborateurs. M. Valentin Jourdon-Péronne traitera des aspects en lien avec la planification des transports, alors que les aspects financiers seront traités par M. Sven Köhli, qui prendra ses fonctions en avril et rentrera alors au bercail. Pour rappel, quelques années auparavant, M. Köhli a effectué un stage à *l'Agglomération*. J'aurai l'occasion de vous présenter ce dernier lors de la prochaine séance du *Conseil*.

Pour 2023, le *Comité* a procédé à l'engagement de plusieurs stagiaires, qui sont présent-e-s ce soir. En premier lieu, je vous présente M. Adrien Junod, qui a débuté son stage au *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DAEM)*. Il a choisi de faire un stage à *l'Agglomération*, afin d'approfondir son expérience professionnelle de géographe-urbaniste. M. Junod, qui habite à Genève, vient d'obtenir son Master en développement territorial (MDT). Bilingue allemand-français, il parle également l'anglais et a de bonnes notions d'italien. Il a passé son enfance et effectué ses études dans le canton de Genève, ainsi qu'une année à Beyrouth, au Liban. Avant de venir à *l'Agglomération*, il a notamment participé à la mise en place du processus de consultation du secteur Praille Acacias Vernets (PAV), situé à Genève. Il a également travaillé dans un théâtre et un centre d'art à Genève, ainsi que dans une entreprise de consulting politique à Beyrouth. Bienvenue à M. Junod (applaudissements).

Pour la culture, le *Comité* a procédé à l'engagement de M. Adriano Renna, âgé de 31 ans. Le 1^{er} mars 2023, il a débuté son activité en tant que stagiaire au *Dicastère des Promotions de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DP)*. M. Renna vient de finir son Master en histoire contemporaine, avec une spécialisation en histoire culturelle et un travail de mémoire sur le Belluard Bollwerk, institution financée par *l'Agglomération*, et sur la renaissance culturelle à Fribourg. Après avoir enseigné l'histoire et le français pendant quatre ans aux cycles d'orientation (CO) de Jolimont à Fribourg et de Sarine-Ouest à Avry-sur-Matran, il a travaillé dans le domaine de la distribution dans la région de Verbier. Il a ensuite décidé d'effectuer un stage à *l'Agglomération*, afin de parfaire son expérience professionnelle dans le domaine culturel qui le passionne. M. Renna, qui a grandi en Valais, habite à Fribourg depuis une dizaine d'années. Bilingue français-italien, il maîtrise parfaitement l'anglais et possède un bon niveau d'allemand ainsi que de suédois. Il a effectué ses études universitaires à Fribourg et à Stockholm. Bienvenue à M. Renna (applaudissements).

Pour l'économie et la communication, le *Comité* a procédé à l'engagement de Mme Héloïse Hess, âgée de 25 ans. Cette dernière a débuté son stage hier. Elle a opté pour stage à *l'Agglomération*, en vue de consolider son expérience professionnelle dans les domaines de l'économie et de la communication. Mme Hess, qui habite à Villars-sur-Glâne, vient de terminer son Master en business communication, avec une spécialisation en économie politique et gestion d'entreprise. De langue maternelle française, elle parle également anglais et allemand. Après avoir passé son enfance dans le canton de Fribourg, elle a effectué ses études universitaires à l'Université de Fribourg. Avant de venir à *l'Agglomération*, elle a effectué un stage de six mois dans l'entreprise Local Impact/Kariyon, où elle occupait le poste de spécialiste en communication. Elle a notamment été cheffe de projet en communication dans diverses institutions. Durant plusieurs années, la commune de Villars-sur-Glâne a employé cette dernière pour les devoirs surveillés. De plus, elle occupe depuis cinq ans un poste de pigiste à la Page Jeunes de la Liberté, en tant que photographe et rédactrice. Elle a occupé un poste similaire au sein de l'entreprise Local Impact, avant de devenir leur stagiaire. Bienvenue à Mme Hess (applaudissements).

Le Président. Je souhaite, à ces nouveaux stagiaires, plein succès et plein de plaisir dans leurs activités.

Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Élection d'un scrutateur ou d'une scrutatrice au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahl eines Stimmzählers oder einer Stimmzählerin des Büros des Agglomerationsrates

Le Président. Nous devons réélire une personne au *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)*. La commune de Marly a décidé de présenter M. Moncef Amari. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Sandra Herren. M. Moncef Amari né en 1970 est marié et père de quatre enfants (deux garçons et deux filles). Bilingue arabe et français, il habite à Marly depuis 2002 et possède un diplôme de Master en économie (gestion d'entreprise) de l'Université de Fribourg depuis 2007. Professionnellement, M. Amari gère actuellement à sa propre entreprise Mabi Management (un bureau fiduciaire à Fribourg) depuis 2012. En 2022, il a accédé au conseil général de Marly et à la commission financière. M. Amari est membre du parti Vert'libéral depuis 2010 et membre du *Conseil* depuis 2021. Au nom de la délégation de Marly, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Moncef Amari au *Bureau du Conseil*.

• Élection par acclamation / Wahl in stiller Wahl

Nous pouvons donc élire tacitement M. Moncef Amari au *Bureau du Conseil* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Crédit d'étude pour le soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération (mesure 4U.05) du PA4 / Studienkredit für die Unterstützung der Entwicklungsprozesse der strategischen Agglomerationsstandorte (Massnahme 4S.05) des AP4

5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* s'est réunie le 16 février dernier, afin de délibérer sur les messages présentés ce soir. La *CF* a trouvé le message relativement compliqué à comprendre et aurait souhaité une version plus accessible avec des exemples. Elle n'a pas tout de suite compris ce qui était en jeu dans la demande du *Comité* et quels étaient les buts de cette dépense. Les membres de la *CF* ont écouté, avec attention, les explications complémentaires de la représentante du *Comité* et la remercie. L'enveloppe financière totale pour cette mesure 4U.05 a été fixée à CHF 900'000 selon le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)*. Dans ce message, un montant de CHF 300'000 est demandé. La *CF* a pris bonne note que le *Comité* a fixé un montant de CHF 150'000 par étude, ce qui permettra de répartir le montant total entre les sept zones planifiées. La *CF* souhaite un traitement équitable des différentes *communes membres*, afin qu'elles bénéficient toutes des mêmes prestations de l'*Agglomération* en matière de planification des sites stratégiques. La *CF* a validé, à l'unanimité des membres présents, le crédit de CHF 300'000 demandé dans le message n° 14 et vous invite à en faire de même.

Préavis / Stellungnahme:



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

**Préavis de la Commission financière
concernant le message du Comité n° 14
relatif au Crédit d'étude pour le soutien au processus
de développement des sites stratégiques d'agglomération
(mesure 4U.05) du PA4**


Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 16 février 2023, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 14 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 10 novembre 2022. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour l'élaboration de ce message.

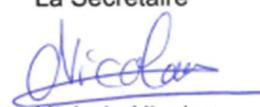
Après délibération, la *CF* préavis, à l'unanimité des membres présents, favorablement le message n° 14.

Fribourg, le 16 février 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Cette mesure devant permettre de coordonner les aspects de mobilité, d'urbanisation et d'environnement dans des sites stratégiques, elle est évidemment soutenue par la *CAME*. Les discussions sur ce message ont été très brèves. La *CAME* a recommandé à l'unanimité son acceptation par le *Conseil*.

Préavis / Stellungnahme:



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le crédit d'étude pour le soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération (mesure 4U.05) du PA4

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 15 février 2023, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°14 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 10 novembre 2022 concernant le crédit d'étude pour le soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération (mesure 4U.05) du PA4.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 15 février 2023, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Mennel

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°14.

Fribourg, le 15 février 2023

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli



5.3 Présentation du message n° 14 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 14 des Vorstandes

Andrea Burgener Woeffray. Je tiens à remercier la *CF* et la *CAME*, ainsi que leurs présidents respectifs, MM. Grangier et Stöckli, pour ces préavis favorables. Ce soir, j'ai l'occasion de vulgariser à nouveau ce message, qui a priori est un peu compliqué. D'ailleurs, ce qui relève de l'aménagement du territoire n'est pas toujours facile à comprendre.

Conformément aux Directives pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA), l'*Agglomération* définit, à travers sa stratégie U5 du *PA4*, les sites stratégiques d'agglomération,

secteurs qui doivent faire l'objet d'une coordination optimale entre les domaines de l'Urbanisation, les Transports et les *Nature & Paysage (ci-après NP)* et qui doivent permettre de capter une part substantielle du potentiel global du développement vers l'intérieur au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700) (LAT). Dans cette perspective, la stratégie U5.9 du PA4 prévoit et détaille les grandes lignes d'un nouvel outil nommé « feuille de route ».

Cet outil repose sur un processus, permettant de répondre à des besoins d'actions complexes et reconnus à l'échelle régionale, qui ne sont pas couverts par les planifications déjà en place ou en cours d'élaboration. Plus spécifiquement, la feuille de route est un processus incitatif, qui vise à accompagner le développement de sites stratégiques dans les phases préliminaires de réflexions, un processus initié par l'*Agglomération*, mais qui doit être accepté de plein gré par les parties prenantes, les *communes membres* et/ou l'État de Fribourg.

La mise en œuvre de la feuille de route repose sur un processus en trois phases. Je vous renvoie en page 3 du message n° 14, sur laquelle se trouve le schéma explicatif des différentes phases de ce processus.

Die Umsetzung dieses « Feuille de route » beruht auf einen Prozess in drei Schritten. Ich habe das deutsche Wort gesucht und habe nur « Roadmap » gefunden. Der Fahrplan scheint mir nicht genau die richtige Übersetzung zu sein. Bleiben wir also beim Wort «Feuille de Route ».

- 1) In einem ersten Schritt identifiziert die *Agglomération Freiburg (nachstehend Agglomération)* den Handlungsbedarf und stellt zusammen, was bereits an Studien und Wissen über einen bestimmten Perimeter besteht.
- 2) In einem zweiten Schritt wird der Handlungsbedarf mit den beteiligten Gemeinden, allenfalls auch mit dem Staat Freiburg, abgeglichen. Gemeinsam wird dann über den Bedarf an Studien befunden, und die *Agglomération* finanziert eine oder mehrere Studien.
- 3) Schliesslich werden die Planungsprinzipien formalisiert und in die Projekte vor Ort verbindlich übertragen.

Cet outil ayant été acté par le *Comité* en septembre 2022, plusieurs feuilles de route seront élaborées à l'avenir par l'*Agglomération*. Le présent message porte sur les deux feuilles de route suivantes :

- 1) Feuille de route « Agy - Torry Est ». Conformément au PA4, un parc urbain est inscrit sur la colline du Torry. Néanmoins ses contours, ses fonctions et sa portée restent à définir, afin de clarifier les principes d'aménagement dudit futur parc.
- 2) Feuille de route « Pôle Jura Chassotte ». Ce pôle s'inscrit dans le développement du secteur élargi Chamblieux-Bertigny. Ce pôle a été identifié, au même titre que le pôle Santé-Activités, car de grandes questions se posent sur la couverture autoroutière et le dispositif paysager, en tant qu'élément structurant de ce secteur élargi. Ainsi, afin d'éviter des incohérences d'ensemble, entre ces projets et planifications, et également, afin d'éviter toute forme d'urbanisation, qui se tourne le dos, l'*Agglomération* a proposé d'initier un processus de feuille de route, qui permettra d'établir un concept d'ensemble du développement du sous-secteur « Pôle Jura-Chassotte ».

Finalemt, en matière de coût et de financement, le principe incitatif des feuilles de route se base sur la possibilité, pour l'*Agglomération*, de financer des études. Le cadre général du financement est défini par la fiche de mesure 4U.05 du PA4, avec un montant total de CHF 900'000. Afin de libérer des possibilités de financement sur l'année 2023, un montant global de CHF 300'000 a été inscrit au budget d'investissement 2023 ; deux fois CHF 150'000 sont réservés pour la réalisation des deux feuilles de route mentionnées précédemment. Il reste donc CHF 600'000 pour les futures autres feuilles de route. Afin de libérer ce montant de CHF 300'000 et de le rendre disponible pour la mise en œuvre de la stratégie U5, ce message vous est donc soumis.

5.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Niklaus Mäder. Die Vertreter der Gemeinde Düringen werden diesem Antrag aus zwei gewichtigen Gründen nicht zustimmen. Erstens: Aufgabe der *Agglomération* ist es, den Richtplan, sprich das Agglomerationsprogramm, auszuarbeiten. Darin werden die Schwerpunkte und auch die strategischen Standorte ausgemacht und definiert. Aufgabe der Gemeinde ist es, diese zu entwickeln und zu entscheiden (wann? wie? mit wem?). Wir sind doch alles, innovative und aktive Gemeinden, und wir können das. Wir sind unserer Aufgabe sehr wohl bewusst. Es geht sogar einen Schritt weiter. Das ist ein Eingriff in die Gemeindeautonomie. Zweitens: dieser Entscheid hat grosse Auswirkungen auch nach dem Ablaufdatum der jetzigen *Agglomération*. Das erschwert und verkompliziert die ganze Umsetzung oder die Neugründung der Agglomération. Reservieren wir unsere Ressourcen oder die Ressourcen der *Agglomération* zur Neugründung der neuen Agglomération. Setzen wir uns eine schlanke und attraktive *Agglomération* zum Ziel. Nur so werden wir für andere Gemeinde auch attraktiv und können eventuell unseren Perimeter erweitern.

Andrea Burgener Woeffray. Ich möchte Herrn Mäder antworten. Ja, das stimmt, die Aufgaben zwischen den verschiedenen Planungsebenen sind vorgegeben. Die Gemeinden sind und bleiben für die kommunale Richtplanung zuständig. Hingegen zeigt diese Botschaft auf, wie gemeindeübergreifende Projekte angepackt werden sollen. Genau das ist das Ziel dieser „Feuille de route“, zu Englisch Roadmap, der deutsche Begriff fehlt. Die verschiedenen Gemeinden sollen sich bei gemeindeübergreifenden Planungen eines Perimeters von der Agglomeration begleiten lassen. Das Ziel der *Agglomeration* ist es, alle Beteiligten zusammenzubringen und dann gemeinsam darüber nachzudenken, was an Studien fehlt, was notwendig ist, damit die Koordination nicht an der Gemeindegrenze aufhört. Dafür ist die *Agglomeration* da. Das Beispiel von Torry zeigt, dass zwei Gemeinden, Granges-Paccot und Freiburg, beteiligt sind, da der Torryhügel auf diesen beiden Gemeinden liegt. Die Koordination zwischen diesen beiden Gemeinden soll eben jetzt angedacht werden. Studien sollen durchgeführt, deren Ergebnisse sollen bewertet und verbindlich in die Planung jeder Gemeinde vor Ort einbezogen werden. Der Vorteil der *Agglomeration* liegt also auf der Hand: Gemeinden der *Agglomeration* sitzen zusammen und diskutieren den gemeinsamen Rahmen. Man muss über die Gemeindegrenzen hinaus denken.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

5.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion relative à l'arrêté, se trouvant en annexe du message n° 14. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close. À présent, je vais lire l'article premier de cet arrêté en français et en allemand.

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à engager un crédit d'étude de CHF 300'000, sous la rubrique 7900.5290.25 du budget d'investissement 2023, pour le soutien aux processus de développement des sites stratégiques d'agglomération via la mesure 4U.05 du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4).

² Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Erster Artikel

¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, unter der Rubrik 7900.5290.25 des Investitionsvoranschlags 2023 ein Studiendarlehen in Höhe von 300'000 Franken für die Unterstützung des Entwicklungsprozesses der strategischen Agglomerationsstandorte über die Massnahme 4S.05 des Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (AP4) aufzunehmen.

² Diese Investition wird durch ein Darlehen finanziert und gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften abgeschrieben.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

41 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

4 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

4 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 49

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à engager un crédit d'étude de CHF 300'000 pour le soutien aux processus de développement des sites stratégiques d'agglomération via la mesure 4U.05 du PA4 (rubrique 7900.5290 du budget d'investissement 2023).

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

6. Subventionnement du réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson (Granges-Paccot) via la mesure 4NP.05.01 du PA4 / Subventionierung der Neugestaltung der Freizeitwege im Lavapesson-Tal (Granges-Paccot) über die Massnahme 4NL.05.01 des AP4

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La commune de Granges-Paccot a inscrit au PA4 sur la fiche de mesure 4NP.05.01, la revalorisation des sentiers du Lavapesson, de Chantemerle et de Firmin-Jacquet pour un montant total de CHF 150'000. Se rapportant à la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée par le Conseil d'agglomération le 1er avril 2021 (ci-après Directive)*, l'Agglomération subventionne 50 % des coûts indiqués dans le Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PDA), soit maximum CHF 75'000. La CF n'ayant pas de remarque particulière sur ce message, elle a validé, à l'unanimité des membres présents, cette dépense et vous invite à en faire de même.

Préavis / Stellungnahme:



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

**Préavis de la Commission financière
concernant le message du Comité n° 15
concernant le subventionnement du réaménagement de sentiers de loisirs
dans le vallon du Lavapesson (Granges-Paccot)
via la mesure 4NP.05.01 du PA4**

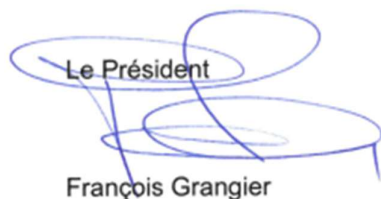
Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 16 février 2023, les membres de la CF se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 15 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 10 novembre 2022. Les membres de la CF remercient le *Comité* pour l'élaboration de ce message.

Après délibération, la CF préavis, à l'unanimité des membres présents, favorablement le message n° 15.

Fribourg, le 16 février 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Ces trois mesures regroupées en une et toutes inscrites au PA4 forment un projet complet, apportant des bénéfices, tant à la population qu'à la biodiversité. La CAME recommande à l'unanimité d'accepter ce message.

Préavis / Stellungnahme:



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement du réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson (Granges-Paccot) via la mesure 4NP.05.01 du PA4

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après CAME) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 15 février 2023, la CAME s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°15 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 10 novembre 2022 concernant le subventionnement du réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson (Granges-Paccot) via la mesure 4NP.05.01 du PA4.

A l'occasion de la séance de la CAME du 15 février 2023, la délégation du Comité a répondu aux questions de la CAME. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Mennel

La CAME remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la CAME préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°15.

Fribourg, le 15 février 2023

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli



6.3 Présentation du message n° 15 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 15 des Vorstandes

Eric Mennel. Je remercie la CF et la CAME pour leur préavis positif. Je vais tout d'abord décrire la mesure 4NP.05.01, dont les objectifs sont les suivants :

- viser à promouvoir la mobilité douce au sein des espaces naturels de *l'agglomération fribourgeoise* par un développement et une amélioration ponctuelle et ciblée des infrastructures,
- répondre au besoin d'action de mise en réseau des espaces ouverts de *l'agglomération fribourgeoise* par la mobilité douce,

- permettre de développer les loisirs doux de proximité, tout en garantissant la protection des espaces sensibles,
- s'inscrire dans une perspective de valorisation intégrée des espaces ouverts en conciliant des valeurs d'usage fonctionnelles et récréatives avec des valeurs paysagères et naturelles.

La fiche 4NP.05.01 s'organise sous la forme d'un « paquet de mesures » et identifie les trois projets suivants, qui concernent la commune de Granges-Paccot :

- l'amélioration du sentier du Lavapesson pour un montant de CHF 50'000 (4NP.05.01D),
- l'amélioration du sentier de Chantemerle pour CHF 50'000 (4NP.05.01E),
- l'amélioration du sentier Firmin-Jacquet pour CHF 50'000 (4NP.05.01F).

La présente demande concerne donc ces trois mesures. Ce projet de la commune de Granges-Paccot prévoit notamment le réaménagement de sentiers, afin de renforcer l'attractivité des itinéraires de promenade reliant le centre du village, le nouveau Centre scolaire de Chavully et le Nord-Est du plateau d'Agy, via le vallon du Lavapesson. Ce réaménagement est prévu selon un Itinéraire « en boucle » avec un tracé d'une longueur totale de 3'000 m. Les principales mesures projetées sont les suivantes : l'amélioration des tracés, l'ajout de boisement, la création de différents postes didactiques, l'aménagement de petits espaces de séjour (notamment des places de pique-nique) et, enfin, l'amélioration de plusieurs milieux naturels situés à proximité des sentiers en revitalisant le ruisseau du Lavapesson et en améliorant des biotopes humides existants. Après évaluation, le projet de réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson est globalement conforme aux objectifs des stratégies *NP* et de la mesure 4NP.05.01. Il peut, par conséquent, bénéficier d'une subvention. Comme l'a dit M. Grangier, les coûts et le subventionnement, le devis estimatif établi par la commune de Granges-Paccot se monte à CHF 189'524. Le montant maximum subventionnable pour ces trois mesures est de CHF 150'000. Le taux de subventionnement pour ce type de projet est de 50 %. Le montant de la subvention s'élève donc à CHF 75'000. Sur cette base, le *Comité* propose, au *Conseil*, d'adopter la libération du subventionnement de CHF 75'000 prévu pour ce projet.

6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté, qui se trouve en annexe du message n° 15. À présent, je vais lire les deux articles de cet arrêté en français et en allemand.

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 75'000 (montant en valeur 'octobre 2020' hors renchérissement et hors TVA) à la commune de Granges-Paccot pour la réalisation de travaux de réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson dans le cadre de la mesure 4NP.05.01 du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4) (rubrique 7900.3632.73 du budget de fonctionnement 2023)

Art. 2

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à financer la subvention de l'Agglomération de Fribourg de CHF 75'000 (montant en valeur 'octobre 2020' hors renchérissement et hors TVA) par emprunt bancaire.

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Erster Artikel

¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, der Gemeinde Granges-Paccot im Rahmen der Massnahme 4NL.05.01 des Agglomerationsprogramms der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (AP4) (Rubrik 7900.3632.73 der Laufenden Rechnung 2023) einen Beitrag mit einem Höchstbetrag von CHF 75'000 (Betrag Wert 'Oktober 2020', ohne Teuerung und MWST) für die Realisierung von Arbeiten für die Neugestaltung von Freizeitwegen im Lavapesson-Tal ausbezahlen.

Art. 2

¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, den Beitrag der Agglomeration Freiburg von CHF 75'000 (Wert 'Oktober 2020', ohne Teuerung und MWST) über ein Bankdarlehen zu finanzieren.

² Diese Investition wird gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften beschrieben.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

49 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

Total des votants : 49

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 75'000 (montant en valeur 'octobre 2020' hors renchérissement et hors TVA) à la commune de Granges-Paccot pour la réalisation de travaux de réaménagement de sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson dans le cadre de la mesure 4NP.05.01 du PA4 (rubrique 7900.3632.73 du budget de fonctionnement 2023).

Le sixième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

7. Crédit supplémentaire concernant la rubrique 650.364.00 du budget de fonctionnement 2022 / Nachtragskredit zur Rubrik 650.364.00 der Laufenden Rechnung 2022

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Vous l'aurez certainement remarqué, la *CF* n'a pas établi de préavis pour ce message. Beaucoup de questions ont été soulevées lors de la séance de la *CF* du 16 février dernier par rapport à la justification des chiffres présentés. Dans un message de trois pages, le *Comité* nous demande de valider :

- le dépassement du budget 2022 des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* suite à la signature du contrat de prestation 2022,
- les prélèvements effectués par les *TPF* sur notre réserve qui passe de CHF 5'016'268 à moins CHF 1'276'725,
- la répartition du manque à gagner suite à l'audit de l'Office fédéral des Transports (OFT) concernant la publicité et les rétrocessions d'assurances.

Lors de sa séance du 16 février, la *CF* a demandé au *Comité* de lui fournir plusieurs documents justifiant les montants mentionnés précédemment, notamment une copie du décompte de l'OFT, un rapport de notre organe de révision attestant le contrôle des montants prélevés par les *TPF* sur notre réserve pour les années 2019, 2020 et 2021, ainsi que les différents courriers assurant la prise en charge, par la Confédération et l'État de Fribourg, des différences COVID. De plus, des changements techniques ont été demandés dans l'arrêté du message n° 16 au niveau de la comptabilisation.

La *CF* a eu accès aux documents demandés ce mardi à 17 h. Cela représente un volume important de données à contrôler et à se faire expliquer, vu la technicité de ces dernières. Elle remercie le *Comité* et le personnel de l'*Agglomération* pour leur souplesse et leur rapidité dans le cadre de la transmission de ce dossier, mais vous l'aurez compris : à l'impossible, nul n'est tenu ! Pour toutes ces raisons et en accord avec Mme Eliane Dévaud-Sciboz, représentante du *Comité*, la *CF* a renoncé à faire un préavis dans la précipitation et demande le renvoi de ce message à la prochaine séance du *Conseil*. Cela n'aura pas d'impact légal étant donné que la seule condition est que la modification du budget soit acceptée avant l'approbation des comptes, ce qui peut facilement être fait lors de notre prochaine séance du *Conseil* en mettant ce message à l'ordre du jour avant l'approbation formelle des comptes 2022. La *CF* vous recommande donc de voter le renvoi de ce message ce soir. Elle reviendra avec un préavis et des renseignements complets lors de la prochaine séance du *Conseil*. La *CF* vous en remercie par avance.

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Bruno Marmier. Je souhaiterais demander s'il est possible d'avoir le prix des *TP* dans ces messages. J'aimerais savoir s'il existe des comparaisons au niveau national sur les coûts des *TP* dans les différentes villes et une espèce de classement, comme cela existe dans d'autres domaines, afin de pouvoir situer l'efficacité économique de l'entreprise concessionnaire, qui dessert notre *agglomération fribourgeoise*. Cet ajout intéressant permettrait de comprendre les prix appliqués par les *TPF*.

René Schneuwly. Le *Comité* remercie la *CF* pour le sérieux de sa démarche et M. Grangier pour son message positif. Le *Comité* préavise favorablement la demande de renvoi de la *CF*.

Le Président. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la demande de renvoi de la *CF*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

47 membres du Conseil ont pressé sur la touche verte

2 membres du Conseil ont pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 49

Total des membres du Conseil disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la demande de renvoi de la *CF*. Ce point sera donc à l'ordre du jour de la prochaine séance du *Conseil*.

Le septième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

8. Subventionnement des mesures 3M.03.01 « Compartimentage carrefour Richemond », 41.09 « Aménagement avenue Beauregard » et « 23.01 Abris vélos gares et haltes - B+R » en lien avec le projet de réaménagement du carrefour Richemond / Subventionierung der Massnahmen 3M.03.01 «Kammerung der Richemond-Kreuzung», 41.09 «Gestaltung der Avenue Beauregard» und 23.01 «Velounterstände Bahnhöfe und Haltestellen-B+R» in Zusammenhang mit dem Neugestaltungsvorhaben der Richemond-Kreuzung

Pour rappel, en début de séance, nous avons reporté ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du *Conseil*.

9. Subventionnement du réaménagement de la frange Sud du parc du Domino (Fribourg) via la mesure 3NP.01 du PA3 / Subventionierung der Neugestaltung des südlichen Rands des Dominoparks (Freiburg) über die Massnahme 3NL.01 des AP3

9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a pris connaissance du projet de la Ville de Fribourg présenté dans le message n° 18 concernant le parc du Domino. Ce projet s'inscrit dans la mesure globale 3NP.01 du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)* d'une valeur totale de CHF 20'500'000 pour les espaces de parcs urbains, sans donner de détail des coûts par projet. Afin d'éviter que l'enveloppe globale ne soit vidée pour des projets somptueux (cet adjectif ne qualifiant pas le projet présenté dans ce message n° 18), la *CF* souhaite que pour ce genre d'enveloppe globale, le *Comité* fixe un montant maximum de subvention au m², afin que les différents projets puissent être réalisés aux mêmes standards. Si la commune requérante souhaite faire plus que les standards fixés par le *Comité*, la *Directive* devrait être modifiée dans ce sens. De plus, ces coûts supplémentaires devraient être totalement à la charge de la commune requérante et non pas supportés par l'ensemble des *communes membres*. Cette remarque est valable pour toutes les enveloppes globales, où les coûts des projets ne sont pas définis. Avec cette remarque, la *CF* accepte à l'unanimité des membres présents ce message et vous invite à en faire de même.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le message du Comité n° 18 concernant le subventionnement du réaménagement de la frange sud du parc du Domino (Fribourg) via la mesure 3NP.01 du PA3


Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 16 février 2023, les membres de la *CF* se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 18 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 19 janvier 2023. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour l'élaboration de ce message.

Après délibération, la *CF* préavise, à l'unanimité des membres présents, favorablement le message n° 18.

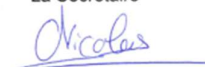
Fribourg, le 16 février 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg


Le Président
François Grangier



La Secrétaire


Noémie Nicolas

9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Seule la question de l'ordre, dans lequel les parcs sont réaménagés, s'est posée. Par exemple, les Grand-Places nécessitent peut-être un réaménagement plus conséquent que le Parc du Domino. Hormis cela, la *CAME* soulève les différents aspects positifs que ce projet amènera, pour les utilisateurs et utilisatrices du parc, ainsi que pour la biodiversité. La *CAME* soutient ce projet à l'unanimité.

Préavis / Stellungnahme:



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement du réaménagement de la frange sud du parc du Domino (Fribourg) via la mesure 3NP.01 du PA3

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 15 février 2023, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°18 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 19 janvier 2023 concernant le subventionnement du réaménagement de la frange sud du parc du Domino (Fribourg) via la mesure 3NP.01 du PA3.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 15 février 2023, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Mennel

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°18.

Fribourg, le 15 février 2023

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli



9.3 Présentation du message n° 18 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 18 des Vorstandes

Éric Mennel. Je remercie la *CAME* et la *CF* pour leurs préavis positifs. Nous prendrons en compte la remarque de cette dernière dans le cadre des prochains projets liés à cette mesure. L'objectif de la mesure 3NP.01 est la réalisation de parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité. Un montant total de CHF 20'500'000 est disponible pour les différents projets listés sous cette mesure. Il faut noter encore que les objectifs de cette mesure pour le parc du Domino ont été précisés dans le cadre de l'étude Réseau espace vert réalisée entre 2019 et 2020 par l'*Agglomération*. Ce projet communal prévoit le réaménagement de l'ensemble de la frange Sud du parc sur une surface de 2'700 m² avec la plantation de 40 arbres. Le projet est issu d'une importante démarche participative et permettra la création d'ambiances différentes, destinées à des usages divers et complémentaires,

l'amélioration des éléments d'accueil à la population (bancs, tables, hamac), ainsi que l'aménagement de nombreux jeux pour les enfants, les adolescents et les adultes. Le projet prévoit également un point d'eau, des améliorations en termes de biodiversité et une amélioration de confort urbain, afin d'éviter les îlots de chaleur en été. Ce projet est complémentaire avec les aménagements de la frange Nord du parc en termes de biodiversité. Le projet de réaménagement de la frange Sud du parc du Domino a été considéré comme globalement conforme aux objectifs de la mesure 3NP.01 et de l'étude réseau espace vert. Il peut par conséquent bénéficier d'une subvention. Le coût total du projet, selon le devis de la commune, se monte à CHF 742'500. Le taux de subventionnement appliqué pour ce genre de projet est de 50 %. Le montant de la subvention s'élève par conséquent à CHF 371'250. Le *Comité* propose, au *Conseil*, d'adopter la libération du subventionnement de CHF 371'250 prévu pour ce projet.

9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Maria Antonietta Mollica. Gerne möchte ich Ihnen ein paar Gedanken der Gemeinde Düdingen mitteilen. Grünflächen sind in stark bebauten Zonen von Bedeutung und werden angesichts der klimatischen Veränderungen immer wichtiger. Ein Paradigmenwechsel in Bezug auf unsere Lebensweise in urbanen Zonen ist deswegen nötig und wichtig. Der Entscheid zur Umgestaltung des war und ist nötig und bringt der Stadt, vor allem den Bewohnerinnen und Bewohner des Quartiers, einen Mehrwert. Ebenso ist die Biodiversität, die mit den bereits begonnenen Anpassungen erweitert wurde, wertvoll. Auch die Integration von verschiedenen Partnern und Interessensgruppen bei der Planung der Neugestaltung des Parks ist nachahmenswert, wurden doch die Bewohnerinnen und Bewohner des Quartiers, also die direkt Betroffenen, und damit die Personen, die schlussendlich einen Nutzen davon haben, in den Prozess miteinbezogen. Eine Sichtung der zugänglichen Unterlagen des partizipativen Verfahrens hat ergeben, dass die Schwerpunkte sowohl in der Fragestellung als auch in den angesprochenen Interessengruppen vor allem und ausschliesslich auf die Stadt Freiburg, beziehungsweise die Bewohnerinnen und Bewohner des Perollesquartiers und die in diesem Quartier ansässigen Privaten und vereinsrechtlichen Interessensgruppen ausgerichtet waren. Dies impliziert, dass die Stadt, welche dieses Projekt geplant und geleitet hat, und selbstverständlich eine Zielgruppenanalyse durchgeführt hat, aufgrund derer sie Partner für das partizipative Verfahren für die Umgestaltung des Parks angesprochen hat, die Agglomeration nicht als Interessentin oder Zielgruppe erkannt hat. So drängt sich die Frage auf, ob es wirklich Verantwortung und Pflicht der *Agglomeration* ist, die Umgestaltung eines Teiles des Dominoparks mitzufinanzieren.

Bruno Marmier. Ich habe die Delegation von Düdingen sehr gut gehört und verstanden. Ich habe nur eine Bemerkung dazu. Wir haben sehr viele Massnahmen für die Gemeinde Düdingen finanziert, die nicht nur der *Agglomeration*, sondern auch der Bevölkerung von Düdingen und vielleicht sogar nur dieser dienen. Das ist nicht ein Grund, eine Massnahme nicht zu finanzieren. Wir haben mehrere Massnahmen in allen Gemeinden finanziert. Ich finde ein bisschen komisch, dass wir heute mit einem solchen Argument eine Finanzierung verneinen. Die Kultur in der deutschsprachigen Gemeinde Düdingen wird vielleicht auch viel von der *Agglomeration* finanziert. Viele aus dem Kulturbereich in Düdingen befürchten ebenfalls, dass sie von der nächsten Agglomeration nicht mehr finanziert werden. Daher sollte man diese Zusammensetzung der *Agglomeration* in gewisser Masse befürworten und nicht immer nur auf das eigene Geld schauen.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 18. Je vais lire les deux articles de cet arrêté en français et en allemand.

Article premier

Le Comité d'agglomération est autorisé à verser au maximum une subvention nette d'un montant de CHF 371'250 à la commune de Fribourg pour le réaménagement des aménagements extérieurs de la frange Sud du parc du Domino via la mesure 3NP.01 du Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3) «Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité» (rubrique 7900.5620.29 du budget d'investissement 2023).

Art. 2

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à financer la subvention nette de l'Agglomération de Fribourg de CHF 371'250 par emprunt bancaire.

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Erster Artikel

Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, der Gemeinde Freiburg über die Massnahme 3NL.01 des Agglomerationsprogramms der dritten Generation der Agglomeration Freiburg (AP3) «Einladende, leicht zugängliche und artenreiche Stadtparks» (Rubrik 7900.5620.29 des Investitionsvoranschlags 2023) für die Neugestaltung der Aussengestaltung des südlichen Rands des Dominoparks einen Nettobeitrag von CHF 371'250 auszuführen.

Art. 2

¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, den Nettobeitrag der Agglomeration Freiburg von CHF 371'250 über ein Bankdarlehen zu finanzieren.

² Diese Investition wird gemäss den geltenden gesetzlichen Vorschriften beschrieben.

Vote d'ensemble / Gesamt Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte. Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

43 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche verte

3 membres du *Conseil* ont pressé sur la touche rouge.

1 membre du *Conseil* a pressé sur la touche bleue.

Total des votants : 47

Total des non-votants : 2

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 49

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à verser au maximum une subvention nette d'un montant de CHF 371'250 à la commune de Fribourg pour le réaménagement des aménagements extérieurs de la frange Sud du parc du Domino via la mesure 3NP.01 du PA3 «Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité» (rubrique 7900.5620.29 du budget d'investissement 2023).

Le neuvième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

10. Réponse du Comité au postulat demandant la mise en œuvre de mesures permettant aux jeunes de Bourguillon une égalité d'accès au centre-ville de Fribourg / Antwort des Vorstandes auf das Postulat zur Umsetzung von Massnahmen, die den jungen Menschen in Bürglen/Bourguillon einen gleichberechtigten Zugang zum Stadtzentrum Freiburg ermöglichen (Post Leg 2021-2026 2021 004)

10.1 Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Éliane Dévaud-Sciboz. Le présent postulat demande une amélioration de l'accessibilité du quartier de Bourguillon par les *TP*, afin que les jeunes puissent accéder sans restriction aux divertissements et activités culturelles du centre-ville, y compris en soirée et les week-ends.

Le *Comité* observe que ce quartier est desservi par les lignes de bus régionales, qui permettent d'assurer au minimum une desserte cadencée à la demi-heure en journée jusqu'à 20 h, puis une offre plus irrégulière jusqu'à minuit. Le week-end, l'offre est limitée à une cadence horaire.

Le *Comité* reconnaît que la desserte offerte par les bus régionaux est inférieure à celle des bus urbains, cette desserte est toutefois comparable à d'autres secteurs de l'*agglomération fribourgeoise*, qui ont une densité similaire, telle que la desserte de la ligne 11 en direction de Matran et d'Avry-sur-Matran.

À court terme, le principal potentiel d'amélioration réside dans l'optimisation des cadences sur la ligne régionale durant la soirée, notamment le week-end. Le *Comité* s'engage à examiner la situation avec le *Service de la mobilité de l'État de Fribourg (ci-après SMO)*, chargé de la planification des bus régionaux.

En revanche, le *Comité* n'estime pas pertinent de mettre en place une offre de *transport à la demande (ci-après TAD)* spécifique à ce quartier. Une étude sur le *TAD* a été menée et les coûts relatifs à la mise en place d'une telle solution s'avèrent disproportionnés par rapport à l'utilisation potentielle.

Le *Comité* n'envisage pas non plus de modifier dans l'immédiat le parcours d'une ligne urbaine existante. Il prendra en revanche en compte cette suggestion dans le cadre des réflexions à large échelle sur l'ensemble des lignes urbaines qui seront opérées ultérieurement. Le *Comité* rappelle la flexibilité nouvellement offerte par l'installation d'une station de vélos en libre-service (VLS) dans le quartier. Ce postulat est ainsi liquidé.

10.2 Avis de l'un des auteurs / Meinung eines der Autoren

Grégory Grin. Il est fort appréciable que le *Comité* reconnaisse une nécessité d'améliorer les cadences en soirée sur la ligne régionale, qui passe à Bourguillon, et particulièrement le week-end, et qu'il s'engage à examiner cette situation avec le *SMo*. Le *Comité* en est remercié. Gageons que cela peut aboutir à quelque chose de concret. Cela dit, il est regrettable de constater qu'à l'heure où on nous demande d'agir concrètement et de manière urgente pour le climat et l'énergie, on préfère la politique des petits pas et ne pas mettre vraiment les moyens afin de faire en sorte que tout le monde puisse disposer de véritables alternatives à l'utilisation de la bonne vieille automobile.

Ce dixième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. Tout d'abord, je souhaite vous dire, à titre personnel, que je trouve regrettable que des points de l'ordre du jour aient été retirés au dernier moment ce soir. La date de la présente séance est connue depuis septembre dernier, tout comme les délais légaux auxquels nous sommes contraints pour pouvoir tenir cette séance. Par conséquent, soit les intervenants ont de la peine à respecter les délais, soit la date de cette séance a été mal choisie. Cette dernière était peut-être trop proche des relâches d'hiver. Il aurait peut-être fallu la reporter en des temps plus favorables. Même si je comprends parfaitement les raisons du report de ces deux objets, je souhaite qu'à l'avenir, une meilleure coordination entre le *Comité* et le *Bureau du Conseil* ait lieu et que le *Bureau du Conseil* ne soit pas contraint, par la force des choses, de modifier un ordre du jour de séance du *Conseil* au dernier moment. Pour rappel, le *Bureau du Conseil* ou le *Conseil* aurait pu décider de maintenir ces deux objets. C'est dans le cadre d'une bonne entente entre le législatif et l'exécutif, que nous avons décidé de sursoir à ces décisions.

Je vous informe également que la prochaine séance du *Conseil* aura lieu le 25 mai 2023 à 19h30 à Villars-sur-Glâne. J'aurai donc le plaisir pour cette dernière séance du *Conseil*, que je présiderai, de vous accueillir dans ma commune. Nous nous réunirons à la Grange, que vous connaissez certainement. L'accès à cette salle est simple en *TP*, mais dispose aussi de nombreuses places de parc gratuites.

Je tiens ce soir également à remercier chaleureusement Mme Noémie Nicolas, sans qui cette séance n'aurait pas pu se dérouler dans de bonnes conditions. Je remercie la commune de Givisiez, qui nous convie à un apéritif à la fin de cette séance, MM. Andreas et Amaël, qui ont géré la sonorisation et le vote électronique, ainsi que MM. Félicien Frossard et Bernard Chassot, pour leur soutien et leur aide. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Pierre Alain Perritaz. J'ai une question sur la ligne 6 des *TPF*. Je ne vous cache pas que je suis inquiet. Depuis près de quinze ans, de gros bouchons se forment aux heures de pointe vers l'hôpital cantonal, notamment sur la route des Pensionnats à Villars-sur-Glâne. Ces bouchons ne péjorent pas seulement la desserte du Guintzet de l'hôpital cantonal, mais aussi les quartiers du Windig et de Jean-Marie Musy. Les habitant-e-s de ces quartiers sont souvent fâchés par cette situation. Si ma mémoire est bonne, il me semble qu'un montant est prévu au budget 2023, afin de réaliser quelque chose. Deux mois se sont déjà écoulés et je n'ai toujours rien vu venir. D'où ma question : qu'est-ce qui est prévu, afin de libérer le passage des bus à cet endroit ? Quand cela va-t-il se réaliser ? Bien évidemment, je n'aimerais pas encore attendre quinze ans, avant que des changements interviennent. Ce serait tout de même long. Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, je vous prie de me rassurer.

Francine Defferrard. M. Perritaz, je peux vous rassurer : les procédures sont terminées et les travaux devraient débiter prochainement. Il sera bientôt possible de constater ces changements sur la ligne 6.

Vincent Schickel. J'ai deux questions portant sur les *TP* à poser au *Comité*.

Une partie des *communes membres*, dont celle de Belfaux, ont annoncé des budgets 2023 dans le rouge et la situation ne fait que se péjorer avec l'augmentation continue des charges liées. Ces dernières représentent plus de 62 % du budget 2023 de la commune de Belfaux. En trois ans, l'augmentation des charges liées a presque atteint le million de francs ! Je constate que les coûts des *TP* dans le budget de l'*Agglomération* ont fortement augmenté ces dernières années et représente quasi 78 % de son budget 2023. Bien sûr, cette augmentation s'explique en partie par l'amélioration de l'offre *TP*, mais aussi par l'impact du COVID. Le message n° 16 de ce soir en est un parfait exemple.

Je me suis prêté à un petit exercice qui ne m'a pas rassuré, bien au contraire. Sur le plan financier 2022-2026, nous projetions un budget des *TP* de 27.6 millions de francs pour 2023, et 36 millions de francs pour 2026. Selon le budget 2023 et le plan financier 2023-2027, présentés lors de la dernière séance du *Conseil*, nous sommes à plus de 32 millions de francs pour cette année – soit une augmentation de 16 % par rapport au plan financier de l'année précédente – et à 40 millions de francs

pour 2026 - soit une augmentation de 11 %. Actuellement, 57,5 % de ce montant est subventionné par l'État de Fribourg, mais de grosses incertitudes planent sur le maintien, voire la réduction significative de ce taux, à la suite de la nouvelle *loi sur la mobilité de l'État de Fribourg (ci-après LMob)*, qui doit prendre en compte l'efficacité des lignes. Lors de la présentation du budget 2023, les modalités du *règlement d'application de la loi sur la mobilité de l'État de Fribourg (ci-après RMob)* n'étaient pas encore connues. Ma première question est la suivante : avez-vous davantage d'informations sur l'impact du *RMob* sur la subvention cantonale ? Dans les années 2010 à 2020, *l'agglomération fribourgeoise* a connu une belle croissance de sa population et des emplois. Ceci s'est aussi reflété positivement dans les finances communales. Dès lors, une augmentation significative du réseau de *TP* et des cadences avait tout son sens. Je salue ce soir le travail accompli par *l'Agglomération*. Or, depuis les années 2020, cette croissance s'est quasi arrêtée. Elle n'était que de 0,26 % entre 2020 et 2021, d'après le site de *l'Agglomération*. *L'Office fédéral de la statistique (OFS)* annonce aussi un tassement de la croissance démographique pour notre région et pour la ville. Dans les divers de la dernière séance du *Conseil*, nous avons entendu diverses remarques sur le redéploiement des lignes 5 et 7, qui ont coûté un investissement supplémentaire de 2,28 millions de francs et qui ont fait l'objet de constatations de bus quasi vides sur le nouveau tracé de la ligne 7 et d'un nombre élevé de mécontent-e-s.

Ceci m'amène donc à ma deuxième question. Au vu des finances communales actuelles, de la nouvelle *LMob* qui est incertaine, de la guerre en Ukraine et de l'inflation galopante, est-ce que le *Comité* a prévu d'intégrer ces nouveaux indicateurs macro-économiques dans la planification de l'offre *TP* de ces prochaines années ?

Eliane Dévaud-Sciboz. Dans la planification financière, le plan d'extension du réseau de déploiement de nouvelles lignes et dessertes prend en compte le taux d'accroissement de la population et de développement des quartiers, ainsi que les plans d'aménagement de détail (PAD). Le réseau *TP* devrait être stable ces prochaines années. Le cahier des charges de l'offre *TP* 2024 est en cours de rédaction. Il s'avère que le volume des *TP* devrait être similaire à celui d'aujourd'hui et, par conséquent, qu'aucune nouvelle prestation ne devrait être ajoutée. Cela nous permettra d'assimiler le *RMob*. Pour rappel, les taux de couverture des différentes lignes circulant dans *l'agglomération fribourgeoise* sont bons et devraient le rester. Dans ces conditions, l'application de ce nouveau règlement devrait donc pouvoir être effectuée sans problème et *l'Agglomération* devrait pouvoir recevoir une subvention cantonale maximale de 57.5 %. Précédemment, j'ai presque répondu à la deuxième question. J'ajoute que le *Comité* s'est adapté en intégrant ces nouvelles données dans la planification de l'offre *TP* des prochaines années. Je souligne que les *TP* ne sont pas vraiment vides. Il est vrai qu'en bout d'une ligne radiale, les bus ont bien moins de passagers qu'au centre. Il est important de continuer à desservir la population, qui vit à l'extrémité des lignes. La ligne 2, par exemple, dessert le quartier des Dailles. Si le bus s'arrêtait à l'arrêt Fribourg Beauregard, comme auparavant, il y aurait certes davantage de personnes au bout de la ligne 2, mais tous les usagers, allant plus loin avec le bus actuellement, seraient prétérités par une telle décision.

François Miche. J'habite Beaumont. Je sais que le *Comité* réalise un grand travail et que les lignes 5 et 7 ont fait couler beaucoup d'encre. Cependant, je ne comprends pas pourquoi ces lignes ne sont ni équipées de lignes de trolleybus ni de bus écologiques. Ces modes de tractions ont des avantages évidents en termes de réduction des nuisances sonores, ils sont moins bruyants que les moteurs thermiques. Pourquoi cela n'a-t-il pas été effectué alors que *l'Agglomération* a décidé d'opter pour un mode plus écologique ? Un changement dans ce sens est-il envisageable ? Si oui, quand est-ce que cela pourrait avoir lieu ? Pourquoi la ligne 5 ne continue-t-elle pas à la rue de la Veveyse et la ligne 7 à la rue de la Gruyère comme annoncé? Ein grosser Dank für eine rasche Antwort und Ihre Unterstützung.

Eliane Dévaud-Sciboz. *L'Agglomération* a prévu dans son *PA4* une décarbonation à l'horizon 2030. Décarboner n'est pas si simple à mettre en place : il y a des difficultés techniques. Ce n'est pas faisable du jour au lendemain. Les trolleybus à batterie fonctionnent bien, mais les lignes de contact doivent être suffisantes, afin de pouvoir recharger les batteries des trolleybus. Comme il n'y a pas suffisamment de lignes de contact sur les lignes 5 et 7, un trolleybus à batterie ne pourrait pas atteindre les extrémités de ces lignes, faute de recharge suffisante. De plus, le délai de livraison d'un trolleybus à batterie est de deux ans.

Des trolleybus circulent déjà sur les lignes 1, 2, 3 et 6 de *l'agglomération fribourgeoise* : *l'Agglomération* sait donc déjà comment décarboner. Des recherches sont en cours, afin de trouver des solutions techniques pour décarboner les autres lignes. Il est clair qu'il faudra augmenter le nombre de lignes de contact, afin de pouvoir recharger suffisamment les bus jusqu'au terminus. Une délégation du *Comité* traite actuellement les réclamations relatives aux lignes 5 et 7. Elle rencontre chaque groupe d'intérêts s'étant manifesté avec une délégation de la ou des communes concernées, afin de comprendre les difficultés rencontrées par ces derniers et de pouvoir améliorer ce qui peut l'être.

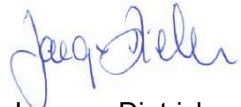
C'est un peu comme une pelote de laine emmêlée : il ne faut pas vouloir tout dénouer trop rapidement. Il faut prendre le temps d'analyser le problème, avant de faire quoi que ce soit. Le *Comité* s'est fixé pour objectif le changement d'horaire qui se fera en décembre 2023. La solution, qui sera mise en place, devra être pondérée et devra être acceptable pour l'utilité publique.

Gérald Collaud. Est-ce que *l'Agglomération* est au courant de l'existence d'un projet du centre commercial, le Poya Centre, en collaboration avec l'Agy Centre, concernant la mise en place d'un service de livraison à domicile, de type CABAMOBIL ? Si oui, est-ce qu'il est prévu que *l'Agglomération* participe à ce projet et sous quelle forme ? Sinon, est-ce que *l'Agglomération* pourrait prendre contact avec le Poya Centre en vue d'une éventuelle collaboration, voire également avec une entreprise pouvant fournir un service similaire à celui du Fribourg Centre, qui existe déjà depuis de nombreuses années en Ville de Fribourg ?

Félicien Frossard. Je vous rappelle le lancement du concours Trophées PME, édition 2023. J'invite tous les membres du *Conseil* à en parler autour d'eux. Nous recherchons les entreprises les plus méritantes. Ces dernières peuvent déposer un dossier jusqu'au 22 mai 2023, afin de participer à ce concours. Je convie, d'ores et déjà, les membres du *Conseil* à la remise des prix, qui aura lieu le 16 novembre prochain. Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.trophees-pme.ch.

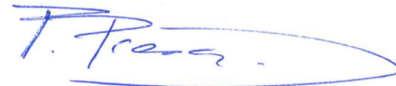
Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je clos la présente séance à 21 h 09. Je vous retrouve à l'apéritif qui va suivre. Je vous remercie (applaudissements).

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates



Jacques Dietrich

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard